Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: 31 (2007)

Artikel: La commune de Soulce se dote d'un plan d'action paysager
Autor: Leuzinger, Yves / Contesse, Emmanuel / Berthold, Marcel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1064500

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La commune de Soulce se dote d'un plan d'action paysager

Une commune qui prend soin de son paysage, au profit de la beauté du site, de son patrimoine historique, de sa flore et de sa faune, quelle expérience enrichissante pour tous ! Depuis 1998 en effet, la commune de Soulce a démarré une démarche originale intitulée Conception d'évolution du paysage (CEP). Portée par les autorités et la population, montrée en exemple par les autorités et soutenue financièrement par de nombreux partenaires, cette démarche se mue en une magnifique histoire reliant la population avec le paysage dans lequel elle vit. Les animateurs de ce projet en retracent ici les étapes et les résultats importants.

La petite commune de Soulce (240 habitants pour 1500 hectares) a la chance de jouir d'un patrimoine paysager d'une beauté remarquable. Ses limites communales englobent une petite vallée du canton du Jura. Les autorités communales ont décidé en 1998 de prendre en main le destin de leur commune, et ce monde rural qui se reconstruit pourrait bien transformer son paysage.

Le village de Soulce est mentionné pour la première fois en 1148 sous le nom de Sulza. Le vallon, perpendiculaire à la Cluse du Pichoux, est parcouru par le Folpotat, un ruisseau sauvage et encore très naturel. Le vallon est fermé, rendant ainsi impossible toute circulation de transit. Dans cette vallée, les flancs nord sont parcourus par de nombreux ruisseaux et les milieux associés alors que le flanc exposé au sud est une mosaïque de cultures et de milieux secs. Le village ancien est inscrit à l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS).

Le territoire communal englobe environ 1500 ha, dont environ 420 ha de surfaces ouvertes. Ces surfaces se répartissent en 312 ha de surface agricole utile, principalement regroupée dans la partie basse de la vallée, et 113 ha de surface d'estivage composant le versant sud (le droit) et ses crêtes.

Le projet consiste en une gestion globale et concertée du paysage. Son périmètre d'application se trouve dans une seule des zones biogéographiques (périphérie de la vallée de Delémont). La zone d'étude peut être divisée en deux entités principales séparées par le Folpotat.

L'ubac (l'envers) est composé d'une mosaïque de milieux aquatiques humides, boisés et cultivés, présentant un intérêt certain pour la faune et la flore des milieux frais. Au contraire, des milieux secs boisés caractérisent l'adret (le droit).

L'environnement naturel

La zone agricole de la commune de Soulce se compose d'une alternance de prairies, de pâturages et de grandes cultures. Ces surfaces sont structurées et séparées par des éléments bocagers (haies basses et haies hautes) parfois liés à un cours d'eau.

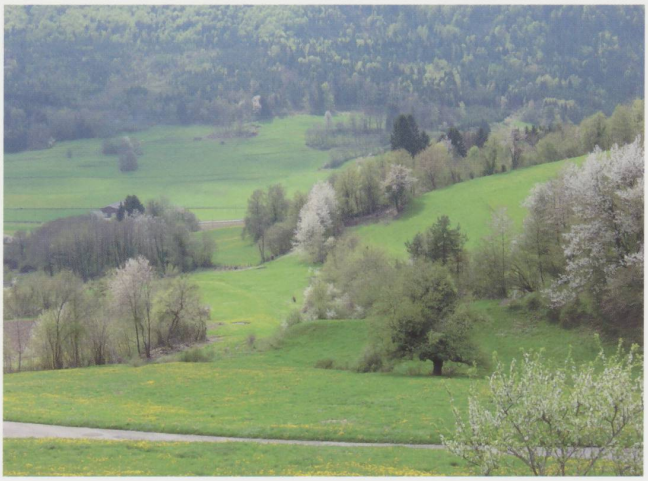

- **Prairies de fauche et pâturages**

La production d'herbages constitue la plus grande part de l'activité agricole sur la commune de Soulce. Plusieurs surfaces de prairies présentent une bonne qualité biologique avec, notamment, une flore très diversifiée.

- **Prairies et pâturages secs**

Sur la commune de Soulce, on dénombre sept objets faisant partie de l'inventaire fédéral des prairies et pâturages secs. Ces surfaces sont majoritairement soumises à des contrats d'exploitation entre le canton (OEPN, Office des eaux et de la protection de la nature du canton du Jura) et les exploitants. On observe une forte avancée de la forêt tendant à fermer les prairies. Les premières actions effectuées dans le cadre de ce projet de conception évolutive du paysage (CEP) visaient ces objets, qui abritent un nombre exceptionnel d'espèces d'orchidées. Plusieurs surfaces ont en effet été débroussaillées afin de rouvrir le milieu et ainsi sauvegarder et favoriser les populations d'orchidées encore présentes.

- **Haies et bosquets**

En relation avec la déprise agricole (abandon de l'activité de culture et d'élevage), les haies basses et les buissons sont de moins en moins entretenus et tendent à disparaître pour laisser place à des haies hautes, plus pauvres d'un point de vue biologique en général. De nombreux bosquets de plus ou moins grande taille se sont également formés. La gestion actuelle vise à améliorer le lien biologique entre ces bosquets et les milieux ouverts et à favoriser les buissons.

- **Lisières**

Dans le cadre du projet CEP, plusieurs lisières sont revitalisées et entretenues afin de revaloriser ces milieux particuliers. Les travaux entrepris sur les deux versants de la vallée améliorent les échanges biologiques entre les différentes zones riches en faune. Ils limitent aussi l'avance de la végétation et évitent des gênes évidentes à l'exploitation.

- **Surfaces humides**

Compte tenu de leur faible rendement agricole et de la difficulté d'exploitation, la plupart des surfaces à caractère humide ont été abandonnées et progressivement envahies par la forêt. Quelques-unes de ces surfaces ont été rouvertes et ensuite gérées en prés à litière. Ces surfaces peu exploitées présentent un intérêt particulier pour les papillons et les sauterelles présents dans les milieux frais.

- **Milieux aquatiques**

Le Folpotat et ses bras latéraux constituent un réseau dense de petits ruisseaux boisés de valeur. Les berges boisées se composent essentiellement de frênaies et d'aulnaies; des étangs et flaques d'eau ponctuent certains secteurs.

Une vision globale et concertée

Différentes études par secteurs (agriculture, sylviculture, etc.) l'ont prouvé : si l'on voulait aborder tous les domaines en interaction avec le paysage, il fallait mener l'enquête sur plusieurs plans.

Cette réflexion a abouti à la réalisation d'un guide de conduite, accepté par les instances communales en 1998, fixant une conception évolutive du paysage sur quinze ans.

A ce jour, le projet a répondu aux conditions suivantes :

- La participation active de l'exécutif communal et d'un groupe de conduite de 7 personnes, dont un animateur externe.
- Un soutien de la population et des exploitants concernés.
- Un soutien des différents services concernés (agriculture, sylviculture, aménagement du territoire, protection de la nature, culture).
- Le soutien du Fonds suisse pour le paysage, de la Fondation Binding à Bâle, de la Fondation Paysage SlFp, de Pro Patria pour le financement des actions, ainsi que de nombreux autres sponsors.

La conception du paysage

Le concept développé comprend la gestion de l'ensemble de l'espace géomorphologique défini par les limites communales, ainsi que de toutes les entités biologiques et socioéconomiques qui s'y développent.

L'aménagement paysager remplit une double fonction. D'une part définir les éléments du territoire à préserver et, d'autre part, favoriser une évolution dynamiqure et cohérente de ses composantes.

La recherche de solutions globales pour l'utilisation, la structuration et l'aménagement de l'espace rural, tel que cela est prévu pour Soulce, exige de manière continue une large coordination de tous les intérêts en présence dans la commune. L'exécutif communal et son groupe de conduite sont les garants de cette coordination. Le suivi technique et scientifique du projet est assuré par un expert externe.

Le projet est regroupé en thèmes, les grands domaines de la planification paysagère, dans lesquels des actions particulières sont décrites. Ces actions sont mises en application en fonction de priorités fixées librement. Elles ont toutes la vocation de créer un espace viable, sain et diversifié où les structures biologiques, les composantes paysagères et les structures socioéconomiques cohabiteront et évolueront de façon harmonieuse.

Les thèmes et les objectifs prioritaires sont les suivants :

- Aménagement du territoire : planification globale, avec adaptation des plans de base selon les actions.
- Patrimoine bâti : sauvegarde et restauration des bâtiments historiques, conception de l'aménagement des espaces.
- Agriculture : maintien d'une exploitation extensive, maintien des exploitations actuelles, augmentation des surfaces agricoles de valeur écologique.
- Sylviculture : mise en place d'une gestion cohérente des surfaces forestières, définition de surfaces à vocation écologique, gestion des lisières.
- Milieux aquatiques : conservation et mise en valeur du réseau de cours d'eau et de ses milieux attenants dans ses aspects naturels et historiques.
- Milieux naturels : actions diverses pour la gestion du bocage et des milieux naturels.
- Communication et coordination : mise en place d'une stratégie d'information, de participation et de gestion des actions.

Le patrimoine bâti

L'intégration du patrimoine bâti dans le plan d'action communal se justifie pleinement par les qualités du site villageois, reconnu d'importance nationale par l'Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) et par les caractéristiques architecturales, généralement bien conservées, des anciennes maisons paysannes.[1] Ces dernières se répartissent globalement en deux ensembles: les plus anciennes, datant du XVIIIe siècle, à l'élévation relativement peu développée, et celles, aux volumes plus imposants, datant du XIXe ou du début du XXe siècle. Le village de Soulce se distingue surtout par le fait qu'il a conservé un grand nombre de bâtiments de la première catégorie. Ce sont en effet une quinzaine de millésimes du XVIIIe siècle qui ont été relevés sur les maisons paysannes du village. Celles-ci relèvent toutes du même modèle architectural: il s'agit de bâtiments à deux niveaux, abrités sous un toit à deux pans, et pourvus en façade gouttereau donnant sur la rue d'un devant-huis. A l'origine, le devant-huis, renfoncement donnant accès aux différentes parties de la maison (logement, grange, écurie), était ouvert, mais il a été fermé ultérieurement par la pose d'une paroi et d'une porte en bois à l'aplomb de la façade.

Le canal du moulin, au centre du village de Soulce.

A côté des maisons paysannes, on remarque quelques bâtiments qui s'en distinguent par leur fonction et leur architecture (église, école, cure). Un bâtiment surtout attire l'attention, c'est le moulin et son remarquable canal d'amenée d'eau.

• Le canal du moulin

Le canal d'amenée d'eau du moulin de Soulce, en pierre, est un ouvrage unique dans le canton du Jura. Par sa fonction, son implantation, ses dimensions, et ses qualités architecturales, il joue un rôle déterminant dans la configuration du site villageois dont il est l'image de marque.

Le canal, qui prend l'eau dans le Folpotat, mesure environ 100 m de long. Selon la date qui figure sur le linteau du ponceau qui permet de passer sous le canal, l'ouvrage a été construit en 1843, à moins que ce mil-

Pendant les travaux de restauration du canal.

lésime ne se rapporte qu'au seul ponceau. Le canal a une largeur intérieure de 130 cm. Il est placé sur un socle de section légèrement trapézoïdale composé de deux parements de pierre de taille et d'un noyau central constitué de remplissage de graviers. Le lit du canal est réalisé au moyen de dalles d'une épaisseur à peu près constante (12 à 15 cm). Les parois latérales sont formées de pierres de taille dont la face supérieure est arrondie.

• Travaux de restauration

Les travaux se sont déroulés en deux étapes principales de 2002 au début de l'année 2005. Ils ont consisté à assainir le noyau du soubassement du canal (en utilisant un béton filtrant), à repositionner les grands blocs de calcaire de ce soubassement qui s'étaient affaissés, à réparer les éléments en pierre du parapet, et à jointoyer les dalles qui forment le fond du canal proprement dit. Le ponceau sur le passage piétonnier et la voûte sur la rivière ont été également réparés (jointoyage des moellons en calcaire). En plus des travaux de rénovation du canal, trois interventions ponctuelles ont permis de réparer la sortie du canal (en aval du moulin), de confectionner un piège à gravier pour que ce dernier n'abîme pas les installations hydrauliques du moulin, et de refaire le pont à la hauteur du bâtiment N° 44 (pont nécessaire au trafic, notamment agricole).

• Coût et financement

L'ouvrage, qui «va avec le moulin», est une propriété privée. Il a été inscrit à l'inventaire des monuments protégés par le Canton et la Confédération. La restauration du canal, dont le coût s'est monté à quelque 400 000 francs, a bénéficié de subsides communaux, cantonaux et fédéraux au titre de la conservation des monuments. La fondation Pro Patria a octroyé un don dans le cadre du plan d'action communal de gestion du patrimoine local. La Société d'embellissement de Soulce et l'hoirie propriétaire ont également participé financièrement aux travaux.

Un processus d'érosion minait le canal et, à terme, menaçait son existence. Une intervention judicieuse a permis de le stopper. L'ouvrage a retrouvé ses aspects monumental et fonctionnel, qui ont été présentés au public lors de deux manifestations en 2005: la fête locale du paysage le 21 mai et les Journées européennes du patrimoine les 10 et 11 septembre.

La maison Buchwalder, Le Pécas 60, pendant les travaux (à gauche), et après les travaux (à droite), avant la pose des volets.

• La maison paysanne Le Pécas 60

Mitoyenne du bâtiment de la poste, la maison paysanne située au Pécas 60 date du XVIIIe siècle (un fragment de lambrissage daté de 1765 a été retrouvé lors des travaux de rénovation). Menacée de disparition, elle a été réhabilitée grâce à ses propriétaires en maison d'habitation et d'hébergement collectif.

Les travaux se sont déroulés de 2001 à 2004. Ils ont consisté à renouveler l'enveloppe extérieure du bâtiment (couverture, crépi, ferblanterie, peinture, volets). A l'intérieur, vu le mauvais état de conservation du bâtiment, les travaux d'assainissement ont été plus importants que prévu (drainage et assainissement des maçonneries, notamment dans la partie nord-est de l'habitation).

La structure ancienne du logement a été conservée, malgré l'élargissement de l'ouverture entre l'ancienne cuisine et la chambre. A l'étage de la partie d'habitation, trois chambres et une salle de bain ont été aménagées, alors que l'ancienne partie rurale a été transformée pour abriter un dortoir et les locaux sanitaires rendus nécessaires par la nouvelle affectation du bâtiment.

On soulignera en effet qu'outre son intérêt patrimonial, la réhabilitation de cette ancienne maison paysanne permet d'offrir des possibilités d'hébergement à Soulce.

• Autres projets

Les deux réalisations décrites ci-dessus ont été menées à bien grâce au plan d'action communal. Il faut en effet souligner que sans cet instrument de travail, le financement des travaux n'aurait pas pu être assumé complète-

ment. Ces deux premières réussites devraient susciter d'autres projets de réhabilitation de bâtiments. A cet égard, une attention particulière devrait être accordée à ce qu'il adviendra du moulin qui est un monument marquant du village. Par ailleurs, les petites constructions rurales (greniers, remises, fontaines), elles aussi caractéristiques de la localité, devraient faire l'objet d'un inventaire détaillé afin d'assurer la sauvegarde des plus intéressantes d'entre elles.

Mise en œuvre

Revenons au projet communal et à son déroulement. Le groupe de conduite fixe des programmes d'actions à entreprendre sur la base du guide de conduite. Les étapes sont fixées en tenant compte des intérêts des divers acteurs et de leurs demandes, ainsi que des priorités environnementales.

Les actions sont définies par tranches de deux ans et leur financement est assuré par des fonds communaux et privés, les subventions administratives classiques et le soutien des fondations citées.

La gestion du bocage fait partie des thèmes principaux. Elle se fonde sur des documents de base établis dès le départ du projet (carte des milieux, documentation photographique, plan des exploitations, etc.).

Projets réalisés, bilans

La liste des actions entreprises est longue. Elle témoigne de la vitalité du projet. Plusieurs d'entre elles ont été réalisées et les changements dans le paysage sont déjà bien visibles.

Le Plan d'action de Soulce en chiffre en 2006 :

Revitalisation de haies hautes	3200 m
Création de lisières étagées	2400 m
Revitalisation de haies buissonnantes	900 m
Revitalisation de forêts particulières	1.5 ha
Revitalisation en faveur de la flore de prés secs	18 ha
Revitalisation de prairies humides	6.5 ha
Création de mares	13
Revitalisation de ruisseaux	550 m
Rénovation de bâtiments anciens	2 dont le canal du moulin
Aménagement de l'espace rue	

En projet

Fête du paysage	5e édition
Réfection des chemins ruraux	dès 2006
Mise en réseau des surfaces de compensation SCE	dès 2005
Protection des sources	En cours
Réalisation d'un sentier découverte	En cours
Et de nombreuses actions de communication.	

Quelques projets porteurs en cours actuellement

Réfection du réseau de chemins

Les exploitations souffrent de l'absence d'un réseau de chemins de base. L'un des projets mis en œuvre consiste à la réfection simple des chemins, sans remaniement des parcelles. Des regroupements volontaires permettent de gérer la situation malgré les très petites parcelles. Ces deux mesures permettront d'assurer une gestion différenciée de l'espace agricole.

Un premier chemin de base est déjà terminé (le long du Folpotat) et les travaux suivent leur cours concernant les autres chemins.

Actions sur le bocage

Plusieurs hectares de pâturages à orchidées ont été revitalisés et les haies, parties intégrantes du bocage, sont aussi régulièrement améliorées. Pour poursuivre cette action, de jeunes volontaires seront à l'ouvrage durant trois semaines, soutenus par une équipe de professionnels et les exploitants concernés.

Aménagement de l'espace rue

Afin de répondre aux exigences légales en matière d'assainissement des eaux, la commune doit mettre à jour son système de canalisations. Comme la plupart des rues, et notamment la rue principale longeant le Folpotat, seront ouvertes pour changer les canalisations, un projet de réhabilitation de l'espace rue a été accepté par l'assemblée communale.

Réserves forestières

Le projet prévoit de longue date la mise en réserve d'une partie importante des surfaces forestières. A la suite de l'élaboration et de la publication d'un plan communal d'aménagement forestier, les premières réserves pourraient voir le jour fin 2007.

Le Folpotat de Basolaine

Dans le secteur du captage d'eau potable de la commune, le Folpotat sera mis en valeur, des milieux attenants seront créés et les boisements riverains seront adaptés. De plus, le chemin agricole sera protégé grâce aux nouveaux aménagements.

Les sources de Soulce

Un projet de valorisation de plus de 50 sources présentes sur le territoire communal est en cours. Un sentier d'initiation sur le thème des sources est en élaboration. Ce projet, dont le thème est encore peu abordé en Suisse, permet à Soulce d'être à la pointe de l'innovation en la matière et de rallier à la fois la population, les scientifiques et les touristes.

Constat après sept ans

La large concertation du projet, piloté par un expert externe, et surtout la motivation profonde de la population et des autorités permettent actuellement l'excellent déroulement des actions. La CEP tient ses promesses et les différents acteurs externes citent souvent ce projet en exemple. Des difficultés surgissent évidemment lors de la mise en œuvre, mais aucun blocage important n'est à signaler. Il s'agira toutefois de continuer à entretenir la flamme de toutes les personnes engagées.

Pour dresser un bilan complet, réunir la population autour de son paysage et définir des objectifs pour les prochaines années, une grande Fête du paysage est planifiée en mai 2008. Elle réunira la population et les autorités communales et cantonales ainsi que les partenaires financiers. La communication et l'échange sont à la base même du succès à long terme d'un tel projet.

Avenir du projet

De nombreux projets sont en préparation et ceux qui sont en cours sont d'importance. Deux communes voisines, Undervelier et Vellerat, stimulées par le succès des réalisations de Soulce, viennent de démarrer un projet de Conception d'évolution du paysage. L'opération fait école et prend ainsi une dimension régionale. Les actions concertées pourront stimuler chacun des partenaires.

Le projet des Sources sera l'occasion d'orienter la communication vers l'extérieur et le tourisme au centre des préoccupations. Un projet de mise en valeur important de l'espace rue devrait permettre de mieux associer les habitants de Soulce avec les diverses visions du paysage et de la qualité de l'habitat.

La Conception d'évolution du paysage s'inscrit dans le cadre d'une multitude de projets communaux. Elle devient le ciment entre divers objectifs et assure une coordination générale des actions. Ses rôles social, environnemental et économique pour les années à venir seront encore primordiaux.

Yves Leuzinger
et Emmanuel Contesse,
coanimateurs

Les pages 18 à 20 sur le patrimoine bâti ont été rédigées par M. Marcel Berthold, conservateur des monuments à l'Office de la culture du canton du Jura.

Crédit photographique :
- photos couleurs, Bureau Natura, Les Reussilles ;
- photos noir/blanc, République et Canton du Jura, Office de la culture, Porrentruy.

[1] Voir «Soulce et son patrimoine architectural», Marianne Beuchat, in *L'Hôtâ* No 4, 1981, pp. 12-18.